

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2023

--- --

Date de la convocation : 22/11/2023
Nombre de conseillers en exercice : **39**

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-huit novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville de MARCQ-EN-BARŒUL s'est réuni à l'Hôtel de Ville en sa séance ordinaire sous la présidence de **Bernard GÉRARD, Monsieur le Maire.**

Étaient présents :

Loïc CATHELAIN, Émilie BOULET, Valérie DUPARQUE, Nicolas PAPIACHVILI, Françoise GOUBE, Pascal LHERBIER, Catherine JONCQUEZ, Alain CHASTAN, Didier ELLART, Marie-Pierre JANSSENS, Jean-Louis MUNCH, Valentine ACROUTE, Annie DELOBEL, Didier LEMAITRE, Marc DELEURY, Pascale HUBERT, François ROCHET, Janine SCHAFIER, Pierre-Alain AUBERGER, Éric GILLET, Beata JANSEN, Patricia DEFRANCE, Marie CONTOIS, Véronique SAVIGNAC, Jérôme DALLONGEVILLE, Valérie DENAISON, Véronique HARDOUIN, Augustin HUGLO, Louis RANDOUX, Stéphane DEFAMIE, Laurent SEAILLES, Odile VIDAL-SAGNIER, Jean-François PICHON, Denis TONNEL

Étaient excusés :

Pierre VERLEY ayant donné pouvoir à Janine SCHAFIER
Valérie BAERT ayant donné pouvoir à Valérie DUPARQUE
Raphaël CHARPENTIER ayant donné pouvoir à Véronique SAVIGNAC
Philippe CREPEL ayant donné pouvoir à Laurent SEAILLES

--- oOo ---

Assistaient à la réunion : Jacques DEBAILLEUL, Jean-Maurice DERUYTER, Pascal MARTIN, Sylvie RYCKEBOER, Catherine LECARDEZ, Christine MAHMOUDI, Lucie CROES, Peggy DEPREZ, Thibaut NOUGEIN, Frédéric CHAUDY, Olivier WALLART, Jean-Claude LECLERCQ.

Monsieur le Maire : Je suis très heureux d'ouvrir ce Conseil municipal. Il sera un petit peu particulier. Nous avons un nouveau venu parmi nous. Je ferai l'appel ensuite. Je souhaiterais rappeler qu'en application des dispositions de l'article L2121-4 du Code général des collectivités territoriales, tout Conseiller municipal peut adresser au Maire sa démission, laquelle devient définitive dès réception. Conformément à l'article L2170 du Code électoral, le Conseiller démissionnaire est remplacé par le candidat venant immédiatement après le dernier Élu sur sa liste.

Par un courrier en date du 17 octobre 2023, réceptionné par moi-même le jour même, Madame Françoise EULRY-HENNEBELLE a fait part de sa décision de démissionner de son mandat de conseiller municipal et d'adjointe au Maire. Monsieur le Préfet a accepté cette décision, qui a pris effet le 3 novembre 2023.

En votre nom à tous, je voudrais exprimer toute ma reconnaissance et tous mes remerciements à l'égard de Madame EULRY. Nous avons eu l'occasion de le faire ensemble dans notre groupe. Madame EULRY a des soucis de santé. Elle l'a dit elle-même dans la lettre qu'elle a adressée à Monsieur le Préfet.

Nous comprenons tout à fait qu'elle ait été dans la situation de faire part de sa démission. Forcément, c'est un déchirement. Je lui ai exprimé toute ma reconnaissance, toute mon amitié, toute mon estime. J'ai formulé en votre nom à tous, des vœux de prompt rétablissement. Nous pensons bien à elle. C'est quelqu'un qui a beaucoup de cœur, qui a participé à beaucoup de choses dans la ville de Marcq-en-Baroeul, qui s'est beaucoup occupé de nos séniors et de leur Conseil, du premier salon sénior organisé dans la ville. C'était aussi une charmante collègue, pleine d'humour et de gentillesse et d'attention à l'égard des autres, mais il y a malheureusement parfois dans la vie, des moments où il faut être 100% sur un objectif qui prime sur tous les autres, qui est celui de sa propre santé. En votre nom à tous, je la remercie du fond du cœur.

2023 11 115DEL : INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Dès lors, il convient d'accueillir parmi nous, Monsieur Stéphane DEFAMIE, suivant sur la liste élue en 2020 « Servir l'avenir avec Bernard GÉRARD », qui a accepté de siéger en qualité de conseiller municipal, en remplacement de Madame François EULRY-HENNEBELLE.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de l'installation de Monsieur Stéphane DEFAMIE en qualité de conseiller municipal, à compter du 3 novembre 2023.

Je voulais commencer par cet évènement, qui est un évènement important. Plutôt que de faire l'appel et que certains découvrent la présence de Stéphane DEFAMIE, j'ai préféré d'abord l'accueillir plus officiellement, même s'il est de plein droit conseiller municipal depuis la démission de notre collègue.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/
Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2023_11_115DEL est adoptée à l'unanimité

➤ **Intervention de Monsieur Stéphane DEFAMIE** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord avoir une pensée pour notre collègue qui a décidé de démissionner, avec qui j'avais tissé des liens d'amitié forts. Je suis très heureux d'être avec vous ce soir pour continuer l'action que vous avez commencée en 2020. Je suis très heureux de rejoindre le groupe majoritaire et de servir Marcq-en-Barœul. Merci à tous.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Je constate que le quorum est atteint et que le Conseil municipal peut valablement délibérer. Je vous propose de désigner Monsieur Louis RANDOUX comme secrétaire de séance. Il n'y a pas d'observations. Le cas échéant, je vous demande de faire part de vos demandes d'explications sur les décisions municipales. C'est le premier point de l'ordre du jour. Je vous rappelle que les décisions municipales font partie des moyens donnés au Maire de pouvoir faire fonctionner la ville. C'est une délibération qui est toujours prise en début de mandature. Cette délibération remonte au 26 mai 2020. Cette délégation concerne essentiellement les marchés publics, la création et révision de tarifs, la signature de comptes et conventions, l'exercice du droit de préemption urbain, pour ne prendre que quelques exemples.

Je remercie le Conseil municipal m'ayant donné cette mission, qui est une mission usuelle dans toutes les communes de France.

Il n'y a pas de demandes d'explications sur les décisions municipales qui concernent des avenants de marchés ou le démarrage de travaux, que ce soit sur la restauration scolaire d'une école, d'une salle de sport, les travaux du conservatoire de musique. Ce sont des points de gestion du quotidien.

2023 11 116DEL : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Par l'effet de la démission de Madame Françoise EULRY, qui avait été élue adjointe au Maire au dixième rang le 26 mai 2020 et qui m'a fait part de sa démission, il est proposé de maintenir à onze le nombre d'adjoints au Maire et de procéder par délibération et votes séparés à l'élection d'une nouvelle adjointe. En outre, le Conseil municipal peut également décider que la nouvelle adjointe occupera dans l'ordre du tableau le même rang que l'élue démissionnaire. C'est pourquoi je vous propose de fixer le nombre de nos adjoints à onze.

J'attire votre attention sur le fait qu'il existe quatorze adjoints dans la ville de Marcq-en-Barœul, dont trois adjoints de quartier, qui ont les mêmes prérogatives que les autres.

Aujourd'hui, nous devons fixer le nombre d'adjoints à onze, plus les trois adjoints de quartier. La nouvelle adjointe occupera dans l'ordre du tableau le rang de l'élue démissionnaire, soit la place de dixième élue adjointe.

Je vous demande de bien vouloir voter cette délibération, si vous en êtes d'accord. Nous passerons ensuite à la deuxième étape.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Non. Cette délibération est donc votée.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/
Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2023_11_116DEL est adoptée à l'unanimité

2023 11 117DEL : ELECTION D'UNE ADJOINTE

Il s'agit maintenant de voter pour une nouvelle adjointe. Je vais d'abord demander s'il y a différentes candidatures à ce poste d'adjoint ou si vous acceptez, à l'unanimité, et s'il n'y a pas d'autres candidatures, que nous votions à main levée sur le poste d'adjoint libéré.

Y a-t-il une observation sur ce point ? Je vous remercie.

Nous allons procéder à l'élection d'un nouvel adjoint. J'ai reçu la candidature de Janine SCHAFIER. Je vous propose de voter pour sa candidature.

➤ **Intervention de Monsieur Denis TONNEL** : Merci Monsieur le Maire. Comme pour les autres élections d'adjoints, nous considérons qu'avec une participation à 36% dans la ville de Marcq-en-Barœul lors des dernières élections municipales, cette majorité n'est pas valable. Nous ne prendrons pas part au vote.

➤ **Intervention de Monsieur le Maire** : D'accord. Si nous sommes majoritaires et que nous ne sommes pas valables, comme vous le dites, je suis assez surpris, car nous sommes en démocratie. En démocratie, c'est la règle de la majorité qui s'applique. Que dire alors de ceux n'ayant pas obtenu le même nombre de suffrages que nous ? Ils seraient encore moins valables. Vous êtes parfaitement légitimes autour de cette table. Je respecte tous ceux qui sont ici, pour faire vivre la démocratie.

➤ **Intervention de Loïc CATHELAIN** : Lorsque l'on vous répond, il serait poli de regarder votre interlocuteur et de ne pas manger et boire, par respect.

➤ **Intervention de Monsieur le Maire** : Nous allons procéder à l'élection d'une nouvelle adjointe, Madame Janine SCHAFIER.

Membres en exercice = 39

Votants = 37 (Ne prennent pas part au vote Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

Pour = 34 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir)

Abstention = 3 (Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2023_11_117 DEL est adoptée à la Majorité Absolue

Je souhaite féliciter Madame SCHAFIER. Vous pouvez me rejoindre.

➤ **Intervention de Monsieur Janine SCHAFIER** : Merci. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Élus, chers collègues, tout d'abord je voudrais rendre hommage à Françoise EULRY, véritable dame de cœur, qui a beaucoup donné d'elle-même, avec humanité, discrétion et efficacité pendant ses mandats successifs. Je lui envoie une pensée amicale et affectueuse.

Monsieur le Maire, chers collègues, je vous remercie de la confiance qui m'est accordée en ce jour. Je m'engage à mettre mon énergie au service de tous les Marcquois pour remplir les missions qui me sont confiées. Aujourd'hui, mon élection au poste d'adjointe m'honore et m'oblige. Le service de l'intérêt général a toujours été central dans ma vie. Il est au cœur de ma vocation d'enseignante et d'une vie professionnelle de plus de 40 années passées dans le service public au lycée de Marcq, puis à l'Université de Lille.

Ce mandat local est pour moi est un prolongement de ces valeurs et une façon de m'engager au plus près de nos concitoyens, qui nous font confiance pour les représenter. Citoyenne marcquoise depuis près de 40 ans, j'ai pu mesurer l'évolution extraordinaire de notre commune au fil des projets mis en place et j'y vis l'intensité du vivre ensemble pendant les manifestations qui rythment la vie de la cité. Le sentiment d'appartenance est fort à Marcq. Les liens entre les gens créés au sein des différents quartiers sont profonds et durables. Je peux en témoigner puisque mon groupe d'amis proches s'est constitué il y a plus de 40 ans, grâce à l'école des enfants et à l'association de quartier. Ce lien affectif entre les citoyens et leur ville, il m'est donné de le faire vivre en tant qu'élue depuis 2020 et de l'enrichir grâce aux nombreux projets développés ensemble.

Enfin, l'Europe occupe une place toute particulière pour moi et je suis heureuse de contribuer à la faire vivre avec tous nos partenaires auprès des Marcquois. Je vous remercie.

➤ **Intervention de Monsieur le Maire** : Merci beaucoup à Janine SCHAFIER. Cette élection entraîne aussi des modifications dans les délégations. Si les adjoints votent, c'est le pouvoir du Maire que de définir les délégations des uns et des autres. Je le fais dans le respect de chacun, bien sûr. Cela a été l'objet de discussions, bien évidemment. Je voudrais que Janine SCHAFIER ait en charge la délégation des associations de jumelages et à la promotion de la charge de la citoyenneté européenne. Tout cela est défini ensuite dans le corps de l'arrêté que j'aurai à prendre. Je souhaite également qu'elle soit chargée du cycle conférence rencontre de Marcq et en charge également du quartier Mairie-Hippodrome.

Tout cela sera redéfini précisément dans le cadre de mon arrêté.

Je voudrais également préciser que Marie-Pierre JANSSENS, adjointe de quartier, très présente également dans toute la ville, est en charge du quartier du Plouich et du Pont. Elle est également déléguée aux solidarités intergénérationnelles.

Valentine ACROUTE est adjointe de quartier en charge du quartier du Bourg et des Belles Terres, déléguée à l'innovation sociale en faveur du handicap, à la communication, à l'accueil des nouveaux habitants de la ville et à la promotion de l'animal en ville.

J'ai souhaité nommer une Conseillère déléguée. Je souhaite que Véronique SAVIGNAC puisse être Conseillère déléguée chargée de la promotion de l'égalité Femmes-Hommes et à l'inclusion numérique.

Je félicite les uns et les autres, et tout particulièrement Véronique SAVIGNAC, qui prend une responsabilité particulière au sein du Conseil municipal.

Je remercie également tous ceux qui s'impliquent. Chaque adjoint, que ce soit Marie-Pierre JANSSENS, ou Didier ELLART, comme ma nouvelle adjointe Janin SCHAFIER, beaucoup de gens s'impliquent. Je sais que vous avez à cœur de faire attention à ce que chacun puisse s'épanouir pleinement et toutes les bonnes volontés sont une richesse complémentaire pour que vive la démocratie à Marcq-en-Barœul.

Je repréciserai tout cela dans mes arrêtés, dans des lettres de mission, aux uns et aux autres. Nous allons poursuivre notre Conseil municipal. Je vous souhaite une bonne mission.

2023 11 118DEL : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À la suite de la démission de Françoise EULRY, il y a un remplacement effectué au Conseil d'administration du CCAS. Il est rappelé qu'une seule liste de huit noms avait été présentée lors de l'élection des administrateurs du CCAS, le 4 juin 2020. Il est donc nécessaire de procéder au renouvellement intégral des administrateurs élus du CCAS pour la durée du mandat municipal restante. Cette élection a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes de candidats pourront être incomplètes. Par ailleurs, en application de l'article R123-8 du Code l'action sociale et des familles, les membres sont élus au scrutin secret. L'article L21-21 du Code général des collectivités territoriales prévoit toutefois que si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant. Il en est donné lecture par le Maire.

Une liste de huit membres du Conseil municipal a été déposée : Monsieur Loïc CATHELAIN, Monsieur Stéphane DEFAMIE, Madame Marie-Pierre JANSSENS, Monsieur Marc DELEURY, Madame Beata JANSEN, Monsieur Éric GILLET, Madame Valérie DENAISON, Monsieur Laurent SEAILLES.

Y a-t-il d'autres listes ? Dans la négative, je vous demande de constater que ces huit membres sont désignés administrateurs du CCAS. Je les en remercie.

➤ **Intervention de Denis TONNEL** : Comme il n'y a pas eu de vote formel, c'est simplement pour rappeler notre position que nous ne prenons pas part à ce vote.

➤ **Intervention de Monsieur le Maire** : Très bien, mais vous êtes d'accord que nous avons procédé de cette manière. Bien sûr, pas de problème.

Membres en exercice = 39

Votants = 37 (Ne prennent pas part au vote le Groupe Une Nouvelle Energie pour Marcq)

Pour = 37 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe Marcq Ensemble,
Écologiste et Solidaire)

La délibération 2023_11_118DEL est adoptée à l'unanimité

Sont désignés Administrateurs du CCAS : Monsieur Loïc CATHELAIN, Monsieur Stéphane DEFAMIE, Madame Marie-Pierre JANSSENS, Monsieur Marc DELEURY, Madame Beata JANSEN, Monsieur Éric GILLET, Madame Valérie DENAISON, Monsieur Laurent SEAILLES

**2023 11 119DEL : AIDES AUX VICTIMES DES INONDATIONS DANS LE PAS-DE-CALAIS –
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

La délibération suivante concerne l'aide aux victimes des inondations dans le Pas de Calais et dans le Nord. Nos amis de ces deux départements ont subi des inondations catastrophiques. Je me suis rendue moi-même dans un certain nombre de communes et notamment dans le Nord, dans la commune de Merville où j'ai pu constater à quel point les dégâts étaient considérables. Vous avez devant vous une photo avec des cygnes. Ce sont des champs et des récoltes totalement perdus pour les agriculteurs. Ce sont des territoires gigantesques qui ont été noyés sous les eaux. Merville est juste un exemple, d'autres villes sont encore plus abimées par cet évènement. C'est dramatique. Les assurances vont fonctionner.

L'État a joué son rôle. Je vous dis très franchement, le service de la Préfecture, Messieurs le Préfet et Sous-préfet ont, de manière unanime, été extrêmement présents pour combattre cette situation extrêmement complexe à gérer, avec toutes les personnes les plus compétentes.

Je ne peux avoir qu'une reconnaissance formidable à l'égard des services de pompiers qui ont été présents, nuit et jour. La protection civile n'est pas véritablement équipée pour être présente sur le terrain et accompagner toutes les personnes pendant des jours. Ce sont des gens d'un dévouement incroyable. Nous avons été sollicités par l'association des Maires de France pour, si cela est possible, apporter une aide financière à la protection civile. Elle a largement dépassé les budgets qu'elle est capable de mobiliser pour les missions qui sont les siennes. Comme cela nous a été demandé, je vous propose que la ville octroie une attribution de subvention exceptionnelle de 10 000 euros à l'association « la Protection civile du Pas de Calais », dont le siège est à Berck-sur-Mer, pour apporter une aide aux sinistrés suite à la tempête Ciaran.

Je vous demande de voter cette délibération. Nous ne pouvons avoir que beaucoup de reconnaissance à l'égard des services des sapeurs-pompiers, de la protection civile et des élus, qui ont été en première ligne pour aider ces pauvres gens ayant tout perdu et qui auront, sans doute, du mal à s'en remettre. Nous serons toujours vigilants à ce que nous pourrions faire à leur côté quand on verra un peu plus clair dans la situation. Peut-être, en agissant à nouveau, si cela était nécessaire.

Êtes-vous d'accord pour voter cette délibération ?

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2023_11_119DEL est adoptée à l'unanimité

2023 11 120DEL : RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Il s'agit d'une obligation légale d'en faire part au Conseil municipal. Il suffit d'en prendre acte. Madame VIDAL-SAGNIER, vous avez souhaité prendre la parole sur ce rapport.

➤ **Intervention de Madame Odile VIDAL-SAGNIER** : Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, effectivement, il n'y a pas de vote sur ce dossier. Nous l'avons acté. Néanmoins, je ferai plusieurs remarques et suggestions. Alors que la gratuité des transports est effective pour les moins de 18 ans, la question pour être étudiée pour toute la population. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur ce sujet. Cette gratuité permettrait de réduire le nombre de voitures dans la MEL, de redonner du pouvoir d'achat aux familles. Concernant l'énergie, au-delà du défi citoyen, une réflexion pourrait être menée à l'échelle de la MEL pour diversifier les sources d'énergie de chacun et faire baisser les consommations, ce qui participerait aux enjeux climatiques, même si plusieurs exemples incitatifs existent déjà. Enfin, concernant la fourniture de l'eau potable, la société ILÉO a remporté le marché en 2023. Nous pourrions nous poser la question d'avoir une solution en régie qui permettrait de réduire les coûts. Merci de votre attention.

➤ **Intervention de Monsieur le Maire** : Je prends acte de ce que vous dites. J'attire votre attention sur le fait que la MEL a décidé de faire des efforts absolument considérables en direction, notamment des plus jeunes, des plus démunis. À cela, s'ajoute la politique de la ville de Marcq-en-Barœul, qui rembourse les abonnements des personnes âgées de la ville. Nous sommes l'une des rares communes à agir de la sorte. Sur la MEL, un projet considérable pour développer les transports en commun. Cela représente des centaines de millions. Je pense que ce sont aussi des efforts gigantesques effectués aujourd'hui. Les efforts de la MEL sont vraiment significatifs. Vous avez un groupe très impliqué sur ce sujet à la MEL, qui peut donner son avis, bien sûr. Nous avons eu ces débats. Très franchement, des efforts ont été faits. ILÉO, régie ou non, je pense que les événements récents (inondations) démontrent à quel point il est parfois utile d'avoir de grandes sociétés spécialisées pour pouvoir garantir une qualité de l'eau, faire les recherches nécessaires. Tout cela nécessiterait des investissements considérables. Il y a des domaines dans lesquels il y a des spécialités nécessitant sans doute d'avoir recours à des forces extérieures. Je ne dis pas que nos ingénieurs ne soient pas capables, mais je pense que la qualité de l'eau est un métier à part. Les risques pour la santé publique sont tels ; on nous envie dans le monde entier la qualité de notre eau, de notre assainissement. Je vous donne mon avis. C'est le débat que nous avons eu au niveau de la MEL.

Y a-t-il d'autres observations sur ce rapport d'activité ?

Je sors à l'instant de la MEL, où j'avais une réunion avec l'ensemble des Maires, sur le PPI. Un effort considérable est effectué sur la voirie, sur l'espace public également. Aujourd'hui, il faut constater qu'on ne refait plus les voiries comme par le passé. On réfléchit à l'espace public, comment le réaménager, comment le réinventer, comment faire une part plus importante aux vélos, aux mobilités douces. Incontestablement, la MEL rend de très grands services. J'aurai l'occasion d'en parler à la prochaine réunion de la MEL. Il y a une transfiguration. Il y a trois mandats, le budget des pistes cyclables annuel était de 1 million d'euros. Dans le mandat dernier, le budget annuel de la MEL pour les pistes cyclables était de 5 millions d'euros. Dans ce mandat, le budget annuel de la MEL pour les pistes cyclables est de 15 millions d'euros. Je ne pense pas me tromper en disant que nous avons créé plus de 100 kilomètres de nouvelles pistes cyclables depuis le début de ce mandat. Nous avons un objectif encore très ambitieux d'ici la fin du mandat. Nous avons de la chance d'avoir une métropole qui, sur de grandes politiques, nous donne des moyens considérables pour faire face à nos obligations, en m'attachant davantage à la ville de Marcq-en-Barœul.

Nous ne pouvons que nous réjouir concernant ce que nous avons obtenu par la MEL, pour la ville. Je ne parle que de la voirie, parce que c'est assez spectaculaire que ce soit la réhabilitation complète de la piste du grand boulevard, la passerelle des rouges barres. Ce sont des millions d'euros investis. Cela faisait des années que Françoise GOUBE était notre poisson pilote pour rénover cette passerelle, qui datait de 1929 et qui était très endommagée. La MEL, c'est notre quotidien. C'est beaucoup de travail et beaucoup d'enjeux. J'ai bien conscience que l'on peut toujours faire autrement, mais là aussi, on vote à la majorité. C'est la politique qui se dégage à la majorité qui s'applique.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport d'activité 2022 de la MEL et du compte administratif correspondant

➤ **Intervention de Monsieur Loïc CATHELAIN** : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je vous présente deux rapports. L'un a trait à la politique de la ville, et l'autre à l'action sociale.

2023 11 121DEL : PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE 2023 : FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CONSEIL CITOYEN DU QUARTIER DE LA BRIQUETERIE

Il s'agit de délibérer sur une subvention pour alimenter le fonds de participation des habitants, qui est géré par le Conseil citoyens du quartier de la briqueterie. Il est utilisé notamment pour des actions de cohésion sociale sur le quartier, comme la fête de quartier, qui a lieu chaque année. Un goûter est organisé pour les enfants avant chaque période de vacances scolaires. Il y a la chasse aux œufs, les sorties de groupe réalisées l'été, les manifestations culturelles et sportives, la formation de bénévoles, etc. Il s'agit d'une subvention de 5 000 euros.

2023_11_122DEL : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL POUR L'ORGANISATION D'UN RÉVEILLON DE NOËL SOLIDAIRE

Cette délibération concerne une subvention exceptionnelle pour le centre social et culturel pour l'organisation du réveillon du Noël solidaire. Chaque année, ce Noël solidaire est organisé à « Cuisine, mode d'emploi ». Il s'agit de verser une subvention de 1 000 euros pour que le centre social et culturel puisse prendre en charge l'animation de ce réveillon, qui aura lieu le mardi 20 décembre.

➤ **Intervention de Monsieur le Maire** : Il n'y a pas eu de demandes de parole sur ces délibérations. Nous allons passer au vote.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

Les délibérations 2023_11_121DEL et 2023_11_122DEL sont adoptées à l'unanimité

2023_11_123DEL : CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CINEMA - PARTICIPATION DE LA VILLE AU FONCTIONNEMENT AU TITRE DES CONTRAINTES DE SERVICE PUBLIC - ANNEE 2023

➤ **Intervention de Madame Émilie BOULET** : Merci. Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, comme vous le savez, dans le cadre de sa politique culturelle, la ville de Marcq souhaite une offre cinématographique dynamique et qualitative. Nous sommes fiers de vous annoncer que le pari est réussi. Au 14 novembre 2023, nous avons atteint 167 400 entrées, soit une augmentation de plus de 23% par rapport à l'année dernière. Il vous est proposé ce soir de voter l'avenant au contrat de concession de service public pour l'exploitation du cinéma. Cet avenant est prévu chaque année, dans le cadre de ce contrat signé pour une durée de 8 ans. Il s'agit d'accorder au délégataire la somme de 180 000 euros au titre de la contrainte tarifaire (la ville souhaite que les tarifs restent très attractifs) et 20 000 euros au titre de l'éducation à l'image. En contrepartie de l'occupation, le délégataire versera à la ville 200 000 euros, ce qui rend l'opération blanche. Je vous remercie pour votre vote.

➤ **Intervention de Monsieur le Maire** : Il y a eu des demandes de parole.

➤ **Intervention de Monsieur Laurent SEAILLES** : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, un mot pour dire qu'au niveau du groupe « Marcq ensemble », nous nous félicitons des résultats de cette délégation de service public, peut-être contrairement à d'autres, davantage sujets à discussion. Les résultats concernant les compétences du gestionnaire et sa capacité d'animation pour accueillir un grand public nous convainquent qu'il s'agissait de la bonne formule pour le cinéma du pont des Arts. Merci.

➤ **Intervention de Monsieur le Maire** : Merci à vous, Monsieur SEAILLES. Vous avez assisté d'ailleurs à la restitution du délégataire. C'était tout à fait intéressant de l'entendre.

➤ **Intervention de Monsieur Denis TONNEL** : Monsieur le Maire, merci. Nous voterons pour cette délibération, puisqu'il s'agit de l'exécution du contrat. Cependant, nous avons quelques observations. Comme Émilie BOULET le rappelait, le délégataire nous verse 200 000 euros, et de l'autre nous lui reversons 200 000 euros. C'est donc une opération blanche pour le délégataire de service public, qui bénéficie au final, d'un superbe cinéma très moderne, pour rien du tout. Qui ne rêverait pas d'une telle délégation de service public où les Marcquois ont payé un investissement avec leurs deniers propres, mais qui ne coûte rien au délégataire de service public ?

Ce que nous trouvons étonnant, et je l'ai rappelé en commission de finances, mais c'est important de le préciser ce soir, c'est qu'effectivement, à vaincre sans péril, on triomphe sans gloire. Quand nous parlons à nos amis, lors de nos réunions, du cinéma du pont des Arts, forcément, les gens disent : « Ce n'est pas cher ». Bien sûr, nous pouvons nous en féliciter.

Aujourd'hui, ce qui m'étonne, en tant que contribuable marcquois, c'est qu'il n'y ait pas de tarif pour les Marcquois. Ils payent plein pot un investissement dont bénéficient à plein pot les habitants des communes voisines. Forcément, le cinéma a du succès, puisque le tarif est à des prix intéressants pour tout le monde.

Ensuite, lorsque nous discutons avec les commerçants du quartier que nous fréquentons régulièrement, ils nous disent : « On nous avait dit que cet élément serait moteur pour le quartier ». Lors d'un prochain Conseil municipal, j'aimerais avoir une étude dans laquelle les commerçants qui jouxtent le cinéma, ou même un peu plus loin, nous disent quelles ont été les retombées concrètes de l'implantation du cinéma dans le quartier.

Enfin, comme moi, tout le monde autour de cette table fréquente les commerces du bourg. Il est très difficile de se garer sur la place Doumer, malgré le nombre de places qui ont été réalisées. Parfois, on tourne de manière un peu longue pour trouver une place, quand il y a des séances de cinéma. La preuve encore tout à l'heure, car j'étais place Paul Doumer. Ce serait intéressant d'avoir un retour sur ce qu'a apporté le cinéma dans le quartier. Je vous remercie de votre attention.

➤ **Intervention de Monsieur le Maire** : Votre propre retour me fait un immense plaisir. Vous dites que c'est un lieu magique, magnifique, que le délégataire dispose d'un outil extraordinaire. Je rappelle que vous n'aviez eu de cesse de critiquer cette initiative de la ville, qui est un succès sans nom. Je rappelle également que lors d'un Conseil municipal (je crois que c'était Monsieur PICHON) il a été dit, et je vais vous le lire avec gourmandise : « Je veux vous rappeler ici les réserves de fond et de forme que nous avons émises pour le projet même. Ce projet ne répondait ni aux besoins réels ni aux attentes fortes des Marcquois ». Aujourd'hui, vous me dites que trop de monde se rend au cinéma et qu'il est impossible de se garer. Je crois que le restaurant à côté a un succès considérable, qu'il répond aux besoins des gens. Ils sont très forts. 60% de Marcquois, 40% de non-Marcquois. Vous avez dit tout à l'heure, 167 449 entrées, c'est le chiffre jusqu'à aujourd'hui, mais la prévision tend vers 190 000 entrées. C'est vraiment extraordinaire de capter autant de personnes sur la ville de Marcq-en-Barœul et c'est bien au-delà de notre zone de chalandise, en attirant un certain nombre de personnes. Dans quel cadre agissons-nous ? Nous avons un cinéma-mono-écran, qui coûtait de l'argent à la ville. Aujourd'hui, nous avons une délégation de service public, mais vous l'avez votée. Elle nous engage pour les huit ans d'exécution du contrat et vous avez précisé que vous vous félicitez du mode de gestion que nous avons choisi. Nous sommes dans une délégation de service public.

Nous sommes très heureux d'avoir été aussi attractifs. On payerait cher pour attirer des personnes d'autres villes dans la nôtre, pour qu'ils aillent chez des commerçants, qui d'ailleurs, ont assez bien compris spontanément l'intérêt de faire de la publicité dans ce cinéma. Ils font de la publicité quand on y va. Je suis très content et très fier. On peut le dire, c'est nous qui avons sauvé le cinéma, les amis.

➤ **Intervention de Monsieur Nicolas PAPIACHVILI** : Merci Monsieur le Maire. On ne peut pas priver quelqu'un de devenir meilleur. Je suis très heureux d'entendre Monsieur TONNEL, qui, en effet, avait très vigoureusement critiqué l'installation de ce cinéma à cet endroit. Il change de position aujourd'hui, c'est tout à fait honorable, mais c'était déjà le cas pour la Ferme aux Oies et pour énormément de projets dans la ville. Concernant les commerçants, j'invite Monsieur TONNEL, et nous pouvons y aller ensemble, à prendre un café au bistrot des artistes. J'y étais encore dimanche à 17 heures. Ce bistro est quasiment plein, matin, midi et soir.

Ils sont extrêmement satisfaits de la fréquentation du cinéma, mais il n'y a pas que le bistrot. Tous les restaurateurs autour en bénéficient. Beaucoup mettent en place des menus avec les tickets de cinéma. Je sais très bien que vous le faites, Monsieur TONNEL, mais la meilleure étude est de faire un tour. À l'avenir, nous pouvons peut-être y aller ensemble. Le meilleur retour terrain est d'aller les voir et de discuter avec eux. Je vous mets au défi de me trouver un commerçant dans le quartier du bourg insatisfait de l'installation du cinéma à cet endroit.

➤ **Intervention de Monsieur Denis TONNEL** : Si vous vous amusez à relire les comptes rendus, relisez-les jusqu'au bout. Notre position a toujours été claire sur ce cinéma. Elle a toujours été très claire. Nous avons toujours dit qu'il serait magnifique, vu le montant que vous y avez investi. Nous avons toujours dit la même chose en Commission et en séances. Vu le montant investi, si ce cinéma n'était pas bien ou moche, je me poserais des questions. Nous avons toujours dit que ce cinéma serait magnifique. Je n'ai jamais douté qu'il le serait. Au niveau des commerces, c'est difficile d'avoir des chiffres, car toutes les Commissions de commerce durent dix minutes. Nous n'y allons plus, ça ne sert à rien. Quand elle ne dure pas dix minutes, la Commission est purement annulée ou reportée. Le dernier Salon des Commerçants et Artisans a été supprimé du jour au lendemain. Excusez-moi, Monsieur PAPIACHVILI, si j'étais à votre place, je commencerais par travailler, à gérer les dossiers de commerces et d'artisanat sur la ville et ensuite, je prendrais la parole. Merci.

➤ **Intervention de Monsieur le Maire** : On sent que vous avez été un peu blessé, mais vous aviez tellement dit d'énormités sur ce cinéma, que nous trouvons que vous avez eu bien raison de changer d'avis, de vous réjouir de ce beau cinéma, qui fait le bonheur de tant de gens. C'est une super publicité pour la ville. Cela attire énormément de monde dans la ville de Marcq-en-Barœul, notamment dans les restaurants. Ils ont tous fait des efforts. Nous voyons qu'il y a du monde partout. Nous sommes très satisfaits. À chaque fois que vous dites des choses, des gens nous envoient : « Mais Monsieur TONNEL n'est jamais content de rien ». Cela ne doit pas être gai d'être Marcquois, avec les positions qui sont les vôtres. Vous ne devez pas aller à la ferme aux oies, vous ne devez pas aller au cinéma. Ce que nous organisons ne vous plaît jamais. Après, vous dites que c'est grâce à vous qu'on l'a fait.

Nous allons voter. Merci de vos encouragements Monsieur TONNEL.

Encore un dossier à l'unanimité pour la ville, même ceux qui nous ont tant critiqués votent à l'unanimité vos délibérations. Formidable. Merci à vous.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2023_11_123DEL est adoptée à l'unanimité

2023_11_124DEL : AIDE A L'ACHAT D'UN COMPOSTEUR OU D'UN LOMBRICOMPOSTEUR - PROLONGATION DU DISPOSITIF

Monsieur VERLEY est souffrant. Il est donc malheureusement indisponible ce soir. Il a deux délibérations. La première concerne l'idée de prolonger l'aide à l'achat d'un composteur ou d'un lombricomposteur, tel que nous l'avions déjà initié, et de poursuivre cette mesure jusqu'au 31 décembre 2026. Le montant de l'aide est fixé à 50% du prix TTC du composteur ou du lombricomposteur, avec un plafond de 50 euros. Nous mettrons les crédits au budget. C'est une délibération que nous prolongeons.

2023_11_125DEL : ASSOCIATION FRANCAISE DES CORRESPONDANTS A LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL - ADHESION

La deuxième délibération est l'adhésion de la ville à l'association française correspondant à la protection des données à caractère personnel. Ce sont des obligations très exigeantes. C'était intéressant de pouvoir s'inspirer des bonnes pratiques et d'échanger entre collègues.

➤ **Intervention de Madame Odile VIDAL-SAGNIER** : Merci. J'interviens sur l'opération sur les composteurs. C'est une initiative tout à fait positive que de continuer à subventionner les composteurs dans la ville de Marcq-en-Barœul. Il apparaît toutefois que les copropriétés de logements ne sont pas très équipées. Peut-être, faudrait-il les relancer et les inciter à mettre en place ce dispositif, afin que les habitants de ces logements puissent accéder à une solution de tri des déchets végétaux, qui risquent, sinon, de finir dans la poubelle grise. Une idée, peut-être, en octroyant une subvention plus importante pour les copropriétés de logements. Merci de votre attention.

➤ **Intervention de Monsieur le Maire** : Merci à vous. Nous en prenons acte et nous pouvons le faire remonter. Des politiques sont en train de se mettre en œuvre sur ce sujet, mais on peut toujours s'inspirer. C'est un sujet qui deviendra très compliqué, notamment dans les copropriétés. Nous pouvons réfléchir à un ajustement. J'en parlerai avec Pierre VERLEY.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

Les délibérations 2023_11_124DEL et 2023_11_125DEL sont adoptées à l'unanimité

2023_11_126DEL : SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS TRANSITION ECOLOGIQUE DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA JEUNESSE ET DU RESTAURANT SCOLAIRE DU GROUPE SCOLAIRE DU PONT

2023_11_127DEL : SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS TRANSITION ECOLOGIQUE DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE POUR L'OPERATION DE RENOVATION THERMIQUE DE L'ECOLE CURIE ET L'INSTALLATION D'UNE CENTRALE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

➤ **Intervention de Madame Françoise GOUBE** : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, Mesdames, Messieurs, deux délibérations que je traite ensemble, puisqu'il s'agit de solliciter des fonds de concours auprès de la MEL.

La ville a choisi de s'inscrire dans une politique vertueuse en matière de constructions ou de rénovation des bâtiments municipaux, tant au niveau des matériaux retenus que de la maîtrise des consommations d'énergie. C'est ainsi que les toitures de l'école Marie Curie subissent actuellement une rénovation thermique, accompagné de la pose de panneaux photovoltaïques. De la même façon, la nouvelle MJ et le restaurant scolaire du Pont seront construits avec la même volonté d'optimiser les consommations d'énergie et de choisir des matériaux vertueux. La MEL, ayant mis en place un fonds de concours de transition écologique pour ce type de projets, ces deux délibérations (MJ et restaurant scolaire / école Curie) ont pour but d'autoriser la ville à solliciter ce fonds de concours.

2023_11_128DEL : AMENAGEMENT ET VEGETALISATION DE LA RUE DE MENIN AVEC DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE DE LA VILLE DE MARQUETTE-LEZ-LILLE

Ensuite, une troisième délibération concernant la végétalisation de la rue de Menin. Des travaux entre la RD617 ont été entrepris entre le pont et la rue du Lazaro. Nous allons travailler par tranche. Vous avez dû vous apercevoir que les travaux avaient commencé. Ce projet doit être réalisé. Il faut mutualiser les coûts, coordonner au mieux les travaux, limiter la gêne aux riverains, sachant que ce projet concerne Marcq, mais également une partie de Marquette, à partir de Lidl. Sachant que la plus grande partie des travaux est située sur Marcq, il est proposé que le maître d'ouvrage concernant les travaux soit la ville de Marcq. La ville de Marquette est partenaire, bien entendu. Elle participe aux coûts de ce projet, en ce qui la concerne. L'objet de la délibération est d'autoriser la signature d'une Convention entre Marcq et Marquette pour l'organisation du chantier et la participation aux coûts, au prorata des distances sur cette voie.

➤ **Intervention de Monsieur le Maire** : Merci beaucoup. Ce sont de très beaux travaux qui sont en train d'être effectués dans cette partie de la ville. Nous pouvons nous en réjouir. Cela avance bien et cela se passe bien. La végétalisation des villes est un enjeu très important sur lequel nous travaillons beaucoup, notamment avec Madame GOUBE. J'espère que nous aurons quelque chose de très intéressant à vous proposer lors d'un prochain Conseil. Merci à vous.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

**Les délibérations 2023_11_126DEL, 2023_11_127DEL et 2023_11_128DEL
sont adoptées à l'unanimité**

PRESENTATION DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le chapitre suivant concerne les délibérations de Monsieur Pascal LHERBIER, qui est notre grand argentier.

➤ **Intervention de Monsieur Pascal LHERBIER** : Merci Monsieur le Maire. Une première délibération concernant le DOB pour l'année 2024. Il fait suite à un rapport qui vous a été remis, appelé le ROB. Il a été remis en même temps qu'une note de synthèse, sur l'année 2022. Nous sommes partis d'un contexte national et international tendu, pour enfin finir sur la position de la ville et du local. Aujourd'hui, nous savons que l'avenir est rempli d'incertitudes, d'une ampleur que nous n'avions pas vue depuis très longtemps. Ces incertitudes sont géopolitiques, sanitaires, alimentaires et économiques, avec le coût de l'énergie, l'inflation et les taux d'intérêt en hausse. D'ores et déjà, nous redoutons des chocs sur la communauté locale, avec la hausse des prix, des effets importants sur les salaires, sur les taux des emprunts, qu'ils soient professionnels ou particuliers, sur le marché de l'immobilier, qui a un impact direct sur les DMTO. La ville touche 1,2% de toutes les transactions ayant lieu intra-muros. Cette DMTO est en baisse. L'équation des finances locales s'en trouve compliquée face à une lente baisse de l'inflation. Nous avons l'impression que ça allait être plus rapide, mais contrariée par la hausse des tarifs de l'électricité et du gaz, cette inflation est aujourd'hui tirée par les prix alimentaires et la flambée des taux d'intérêt.

Les signes d'un retournement du marché immobilier français se multiplient avec la vive remontée des taux d'intérêt observés sur les marchés financiers. Le taux des crédits immobiliers s'est progressivement ajusté à la hausse. Si les prix ont montré une certaine résilience, le marché physique s'est nettement ajusté. Cela peut et va lourdement amputer les recettes tirées des droits de mutation par les collectivités locales, qui, pour certaines, ont pu équilibrer ou améliorer leur situation financière grâce à son envolée de ces dernières années. Je pense notamment aux financements au Département, qui ne sera pas contredit par Monsieur Loïc CATHELAIN, VP aux finances.

Pour l'année 2023, la cause paraît entendue, compte tenu des tendances observées sur les transactions. Depuis le début, les transactions dans l'ancien en valeur pourraient baisser de 20 à 30% cette année. Cela se traduirait par un recul des mutations en titre onéreux, soit une perte importante des recettes sur les Départements et les Communes. Cette baisse va obérer l'épargne cotée des activités ou les mettre en difficulté.

Fin novembre, nous sommes actuellement à 2,5 millions pour un espoir de 2,7 millions ou 2,8 millions sur l'année 2023, comparés aux 4 millions de 2021 et aux 3,9 millions de 2022. Avec les différentes réformes fiscales successives, la modification du calcul potentiel financier influençant la répartition de certaines dotations, la non-indexation de l'État de cette dotation, une inflation galopante, une augmentation imposée par des dépenses obligatoires, notamment par la masse salariale fortement impactée. Sur l'équilibre de leur budget, les collectivités n'ont plus de repères et de lisibilité à moins de trois ans. La recherche d'économie est une préoccupation de tous ceux qui préparent les budgets en 2024 pour faire face à des augmentations des dépenses obligatoires, les charges à caractère général et notamment les charges de personnel. Contrairement aux dépenses, nos recettes restent atones. Les collectivités auraient besoin d'une garantie de pouvoir d'achat, qui ne peut se prévaloir pour n'importe quelle dépense. Recenser les priorités et procéder ensuite à des ajustements en continu nécessitent un travail de concertation et de programmation. L'effort d'analyse et d'imagination devrait être dorénavant porté davantage sur les dépenses, car c'est ici qu'il faut chercher les marges de manœuvre et effectuer les arbitrages qui s'imposent. La ville de Marcq-en-Barœul s'y est employée et s'y emploie, comme en témoigne notre CFU 2022 (synthèse des anciens comptes administratifs et de gestion), très satisfaisante. Cette situation est le fruit d'une gestion rigoureuse et anticipatrice depuis plus de dix ans.

Cependant, la conjoncture 2023-2024 n'est pas favorable aux finances publiques. Il convient donc d'y faire face. Depuis quelques années, grâce à des ressources fiscales dynamiques, avant réforme, au bénéfice de la progression des droits de mutation et la maîtrise de ces dépenses, la ville de Marcq-en-Barœul a pu traverser les crises et absorber ces dernières, sans voir sa situation financière se dégrader davantage. Au cours de notre préparation, la ville de Marcq-en-Barœul a travaillé avec la conjoncture énoncée en introduction et la rupture avec le passé. La ville met tout en œuvre pour surmonter cette crise, grâce à sa capacité d'adaptation, sa résilience et surtout, sa très bonne santé financière. La ville est fermement décidée à poursuivre le développement de ses politiques par un service public de proximité et de qualité, sans augmenter les impôts et sans endetter la ville, en application de nos engagements pris devant les Marcquois.

En 2022, l'inflation et ses conséquences sont venues absorber une partie de notre épargne. Conséquence directe de l'inflation, les dépenses de fonctionnement ont fortement augmenté en 2022 (près de 3 millions d'euros d'augmentation). L'inflation explique à elle seule plus des trois quarts de cette hausse. À la flambée générale des prix, sur l'ensemble des achats, s'ajoutent des mesures salariales bienvenues : revalorisation du point d'indice au premier juillet, trois hausses du SMIC non compensées par l'État. Les recettes de fonctionnement ont progressé en 2022 de 4% environ. Elles sont donc moins dynamiques que les dépenses de fonctionnement en hausse, elles, de 7,1%. Cet écart, appelé « effet ciseau », a des conséquences sur l'épargne et risque de s'accroître avec la conjoncture.

En effet, malgré l'augmentation des recettes de 2022 de près de 2 millions d'euros et face à l'augmentation de près de 3 millions d'euros de dépenses de fonctionnement, le niveau d'épargne a diminué d'environ 1 million d'euros en 2022. Celui-ci reste néanmoins satisfaisant, à 3,5 millions.

L'incidence du résultat de la section de fonctionnement est directement liée à l'inflation et à la reprise de l'activité. La ville s'en sort plutôt bien en 2022. Les grands équilibres financiers sont toujours respectés. L'épargne dégagée en section réelle de fonctionnement permet d'autofinancer nos investissements. La ville a réalisé près de 16 millions d'euros d'investissements en 2022, sans avoir recours à l'emprunt. L'épargne et les ressources propres à l'investissement nous permettent de financer les investissements qu'à hauteur de 13 millions d'euros, engendrant de ce fait une diminution de notre fonds de roulement de 3 millions d'euros.

Pour 2023, la situation financière de la ville sera maîtrisée, malgré une baisse de 30% pour le premier semestre. Cette conjoncture aura une incidence sur notre épargne, qui reste malgré tout satisfaisante.

Notre fonds de roulement permet de financer les futurs investissements sans emprunter et sans augmenter les impôts. Il est de 23 millions au 31 décembre 2022.

Je vais parler de la dette, car c'est une obligation, mais il n'y en a pas.

Il n'y a pas d'augmentation des taux des impôts locaux à Marcq-en-Barœul. Il faut poursuivre notre programme d'investissements de la mandature sans recours à l'emprunt et en tenant compte de l'augmentation des coûts. Renforcer notre soutien au CCAS ; la subvention en nature sera augmentée, à la demande expresse de Monsieur Loïc CATHELAIN. Maintenir la qualité de nos services municipaux, tout en stabilisant les dépenses de fonctionnement. Il n'y a pas de baisse des budgets dans les services. Maintenir notre soutien aux associations. Le bloc de subventions aux associations est maintenu.

Ainsi, la projection vers le budget 2024, qui sera voté le 19 décembre 2023, s'établirait à près de 50 millions d'euros, soit une augmentation de 0,8%, avec une baisse de l'autofinancement pour la deuxième année consécutive, pour représenter une augmentation réelle des dépenses de fonctionnement de près de 2%, à 46,5 millions d'euros. Le chapitre 11 (les charges à caractère général) est en recul de 641 000 euros, soit -6,8%. C'est assez intéressant. Par l'effet mécanique du transfert des prestations de cantines pour les écoles privées et l'école européenne pour 400 000 euros, le nouveau contrat d'achat d'électricité et de gaz, avec le retour sur investissement pour les économies d'énergie faites en 2023, permettent de baisser le budget de 500 000 euros, au regard de la consommation maîtrisée en 2023.

En isolant ces deux postes de dépenses, afin d'effectuer des comparaisons objectives, le chapitre 11 augmente de 200 000 euros, principalement sur les services à la population, famille, jeunesse, seniors, la culture, le commerce, les assurances, et 13 000 euros de consommation diverse. Les dépenses de personnel augmentent de 943 000 euros, pour atteindre 29,7 millions d'euros. Si nous avons une décision modificative en 2024, nous dépasserons les 30 millions d'euros.

Le chapitre 12 est impacté par les évolutions réglementaires prévues pour 2024, mais aussi par les répercussions financières consécutives de revalorisation salariale dans la fonction publique instaurées en 2023. Cela va absorber la baisse mécanique des transferts des cantines, qui se verront attribuer une subvention pour compenser ce transfert.

Le chapitre 65 (subventions aux associations) permet une augmentation de 530 000 euros. Parmi les augmentations, on peut noter la Direction de l'enseignement (750 000 euros d'augmentation), l'école européenne (178 000 euros) pour un transfert des cantines, dont 30 000 euros de notre quote-part pour le fonctionnement de l'école européenne auprès de la Région. Les augmentations de la subvention nette du CCAS sont de 50 000 euros.

Parmi les baisses, il y a des primes vélos et commerçants pour 168 000 euros et un ajustement comptable de 108 000 euros. La poursuite de notre programme d'investissements de la mandature en 2024 nécessite d'afficher aujourd'hui plus de 20 millions d'euros de dépenses d'équipements. 2024 est la sortie de terre de nos grands chantiers, dont 12 programmes d'investissements, qui en représente plus de la moitié : les programmes de toitures (1,3 million), le numérique dans les écoles (53 000 euros), le budget participatif renouvelé (100 000 euros), une opération « Les arbres en ville » (160 000 euros), des travaux au stade (377 000 euros), la RJ du Pont (1,6 million), l'extension de l'école de musique (1 750 000 euros), la nouvelle salle de sport (3 570 000 euros), une économie d'énergie de 253 000 euros, le square réaménagé pour 180 000 euros, la requalification des écoles pour 250 000 euros, l'aménagement continu des PMR pour 170 000 euros.

Je vous remercie pour votre attention.

➤ **Intervention de Monsieur le Maire** : Il y aura d'autres délibérations, mais nous allons déjà ouvrir le débat sur celle-ci. Qui souhaite prendre la parole sur le débat d'orientation budgétaire ?

➤ **Intervention de Monsieur Laurent SEAILLES** : Monsieur le Maire, chers collègues, comme chaque année la Loi de Finances continue la même politique de désengagement de l'État vis-à-vis des collectivités. Nous partageons les déclarations des différentes organisations de Maires qui annoncent une année 2024 difficile, pour de nombreuses communes. À Marcq, nous bénéficions d'une situation plutôt favorable, de par notre situation géographique, un taux d'emplois solides, une population plus aisée que la moyenne, des entreprises dynamiques, même si certaines souffrent et de très grosses entreprises, faisant la notoriété de notre commune. Pour une fois, nous pensons, comme la majorité, que la conjoncture socioéconomique pour emprunter n'est pas favorable, au regard des taux d'intérêt actuels.

Nous vous rappelons que notre groupe ne fait pas de l'absence d'emprunts un dogme, mais plutôt une opportunité. Emprunter pour développer le service public à la population ne doit pas être un tabou dans une ville comme la nôtre.

Cette année est exceptionnelle. La stabilisation du coût des fluides est à un niveau plus élevé qu'en 2021, nous demande de rester prudents et de continuer notre politique d'économie d'énergie. Un coût général de la construction qui revient légèrement à des niveaux supérieurs à 21 devrait améliorer la prévisibilité du PPI. En revanche, le budget des ménages continue à être impacté par la hausse des prix de l'alimentation, de l'énergie et bien d'autres. Le marché de l'immobilier est directement impacté par la hausse des taux d'intérêt et a aussi pour conséquence la diminution des droits de mutation de la commune.

Nous sommes satisfaits d'examiner le ROB et le budget de l'année n-1, cela permet une année pleine et entière d'exploitation des services, dans le cadre des orientations municipales.

D'une manière générale, nous trouvons les orientations financières de la commune trop frileuses et trop craintives. La réserve financière, qui pourrait atteindre 40 millions d'euros en 2024, devrait ôter nos craintes. Une épargne grandissante dans un contexte budgétaire complexe et en hausse, est-ce une anomalie ou une pression trop importante des dépenses de fonctionnement ? Rares ont été les villes ayant fait des placements financiers en 2023. Les intérêts de ce placement devraient être reversés au CCAS, afin de mener des actions de solidarités supplémentaires.

La Loi de Finances 2024 prévoit une baisse trop rapide des aides aux communes pour les augmentations d'énergie. Le maintien de la péréquation est-il discutable ? A-t-on la malchance de vivre dans une ville riche et en zone urbaine ? Des communes qui vont devoir s'inscrire dans la transition, faute de financement, est une bonne chose pour la préservation de notre planète. Nous devons même avoir une responsabilité d'exemplarité et de volonté et être proactifs sur ce sujet, afin que l'écologie ne serve pas seulement à faire des économies et vendre des droits pollués sur le marché du carbone. La Loi de Finances n'accompagne pas les surcoûts pour les collectivités liées aux JO. Comme l'a annoncé notre Président, « les Jeux doivent financer les Jeux. Il n'y aura pas d'impôts JO. ».

Par conséquent, les communes volontaires, comme la nôtre, devront envisager sur leur fonds, l'accueil des délégations dans leur territoire. Les nouvelles propositions d'actions dans le ROB sont peu nombreuses en 2024. De nombreux sujets souffrent de la continuité de l'action des années précédentes, pour entrer dans le cadre budgétaire des dépenses.

Nous ne partageons pas la phrase présentée dans le ROB : « L'objectif est de maintenir la qualité des services à la population. ». Le groupe « Marcq ensemble » ne veut pas maintenir, mais développer et améliorer les services à la population. La politique proposée force à penser que la population est parfaitement satisfaite des actions communales actuelles. Nous aimerions débattre du statu quo des subventions aux associations, qui, si elles veulent se développer, doivent trouver des ressources en interne ou auprès d'autres partenaires. Par ce biais, nous faisons avec les associations, comme ce que nous critiquons de nos tutelles, alors qu'elles ont besoin du soutien politique et financier de la commune. L'absence d'évolution depuis des années devrait être remise en cause pour développer notre soutien.

Concrètement, l'absence d'augmentation du taux d'imposition en 2023 a permis une évolution des recettes de la commune de 2 millions d'euros supplémentaires. Par ailleurs, la DGF devient anecdotique, car elle ne représente plus que 7% du budget de la ville. Notre groupe pense que la ville doit être une ville généreuse et ouverte aux habitants voisins, comme cela a été dit pour le cinéma tout à l'heure. La pression sur les dépenses pour 2024 maintient une certaine précarité des personnels de la ville. Pour une forte majorité, ce sont des femmes qui œuvrent au service public local.

Certaines décisions prises pour l'année prochaine ne sont pas comprises, comme par exemple, l'arrêt de la prime Vélo aux Marcquois, alors qu'il faudrait l'étendre à chaque membre des foyers, tant pour les vélos musculaires qu'électriques.

Pour l'année 2024, c'est le maintien, avec quelques reculs et avancées, dans un budget et une activité en statu quo. Nous voudrions une ville qui avance, progresse et développe le service public, en passant par la municipalisation de certaines activités.

Pour le budget 2024, le groupe « Marcq ensemble » demande le financement pour soutenir de nouvelles activités, comme la création d'une fête multiculturelle et par conséquent, multi-sociale, une tarification solidaire pour les services municipaux, la mise en place d'emplois de quartier et de proximité, la mise en place d'une campagne de sensibilisation et d'amélioration du tri sélectif dans les logements collectifs, la mise en place d'une action spécifique et modifier la prime composteur dans et pour les logements collectifs, mettre fin à la cotisation d'entrée et arriver à une gratuité de l'accès à la médiathèque, le gel des tarifs des prestations municipales (cantines, crèches, garderie) pour aider tous les foyers marcquois, la gratuité des

fournitures scolaires dans les écoles publiques gérées par notre ville, la création d'un atelier d'urbanisme dans les quartiers qui connaissent des rénovations urbaines importantes, car l'expertise des habitants doit être utile à leur cadre de vie et aux orientations de la ville, développer le sport pour tous, avec la création d'un chèque sport pour les Marcquois ne pouvant pas accéder au sport souhaité sur la ville, le renforcement de la protection des familles fragiles vis-à-vis des prix de l'énergie, la mise en place d'un éclairage du chemin de Halage, entre la Poste et Marquette, une revalorisation du budget du CCAS, le développement de la politique en direction de la jeunesse, des cautions solidaires pour le logement, davantage de gratuité pour les licences sportives et les loisirs, plus de bourses pour aider au permis de conduire et l'accès au BAFA, la réalisation de la maison de l'écologie, que nous demandions lors de la campagne électorale, en direction de tous les habitants, pour les accompagner dans leurs projets environnementaux, pour débattre avec eux et les conseiller, la mise en place d'une campagne de sensibilisation et d'amélioration du tri sélectif dans les logements collectifs, le dégel des subventions aux associations marcquoises, l'absence de placement financier en 2024, contrairement à 2023, ou sinon, le versement des intérêts à l'action sociale. Nous demandons également que l'on se saisisse de l'ouverture des nouveaux locaux pour la ludothèque de la ville, afin de développer l'activité de cette association.

Monsieur le Maire, nous sommes disponibles pour travailler avec vous au sujet de nos propositions. Je vous remercie.

➤ **Intervention de Monsieur Denis TONNEL** : Merci. Mes chers collègues, permettez-moi, comme lors de chaque budget, d'adresser mes remerciements à Messieurs LHERBIER et MONIER, ainsi qu'à l'ensemble des agents de notre collectivité. Le budget a été difficile à réaliser et les réunions de cadrage ont été nombreuses et tendues. Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, nous tenions à rappeler le souhait que nous avons émis ici même, à la même époque, lors de la discussion ROB 2023, celui de pouvoir discuter du plan pluriannuel d'investissement. Cette année encore, le document ne nous a pas été remis. Nous le regrettons.

L'année 2024, nous le disions, sera à n'en pas douter, une année charnière pour notre commune. Équilibrer le budget devient de plus en plus difficile et le contexte national y est pour beaucoup. Il est évident que l'exercice 2023 qui s'achève a vu certaines de vos priorités et certitudes voler en éclat.

Les services ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour réduire d'année en année leurs dépenses. Ils sont arrivés à l'os et aucune possibilité supplémentaire d'économie n'est désormais possible. Les frais de personnel progressent fortement et les 3,3% d'augmentation coûteront à notre commune plus de 1 million d'euros supplémentaires cette année. La taxe d'habitation, que notre commune ne perçoit plus, est compensée par l'État, mais de fait, nous ne bénéficions plus de la dynamique passée de cet impôt. Les 7,1% d'augmentation des bases prévues en 2023 ont été minorés par le lissage de la taxe sur les locaux professionnels, ce qui a diminué d'autant nos recettes. Les droits de mutation, plus communément appelés frais de notaire, sont eux aussi grandement à la baisse, même si Marcq-en-Barœul, par rapport à certaines de nos communes voisines, encaisse mieux la crise immobilière. La DGF, quant à elle, continue de baisser. C'est encore 250 000 euros de moins que nous allons toucher.

Au final, notre autofinancement, qui est en moyenne de 4,5 millions d'euros, ne sera que de 3 millions cette année. La trésorerie est actuellement de 26 millions d'euros et compte tenu des importants investissements prévus à hauteur de 20 millions et payés cash, nous sommes en droit de demander ce qu'il nous restera comme marge de manœuvre.

C'est pour toutes ces raisons que nous estimons que le budget 2024 sera bel et bien un budget charnière.

Aussi, en 2025, il conviendra de prendre d'importantes décisions, faute de quoi, notre commune connaîtra des difficultés, pour la première fois de son histoire.

Quelles solutions aurons-nous alors ? Suspendre nos investissements ? Tous seront déjà bien avancés, certains d'ailleurs sont contestables. Nous n'y reviendrons pas. Augmenter les impôts ? Après de nombreuses opérations de communication sur ce sujet, quelle image donneriez-vous ? Vendre nos actifs ? Beaucoup ont déjà été vendus. Que reste-t-il des 40 hectares de la zone Nord que Serge CHARLES avait conservés dans notre patrimoine communal, avec beaucoup de sagesse. Emprunter ? Ce serait désormais une folie, vu les taux actuels.

C'est une faute historique de ne pas avoir profité des taux négatifs annoncés par les banques les années précédentes. Vouloir payer comptant l'ensemble de nos investissements est une totale hérésie. Nous l'avons souligné plusieurs fois ici même. Ce coupable entêtement, pour on ne sait quelles orgueilleuses raisons, nous entraîne dans une situation plus que délicate désormais.

Tout ce que nous avons annoncé ici se réalise malheureusement et nous aurions préféré avoir tort.

Le prochain Conseil municipal sera consacré au budget 2024. Nous reviendrons très en détail sur nos différentes positions concernant nos projets. Je vous remercie de votre attention.

➤ **Intervention de Monsieur Pascal LHERBIER** : Merci. Pour répondre sur notre trésorerie à 40 millions, j'en serais ravi, mais ce n'est absolument pas le cas. Monsieur TONNEL est davantage dans la vérité, avec 26 millions. Cependant, je ne rejoins pas ce que vous dites, dans la mesure où vous omettez notre potentiel résultat sur 2024. Cela ne marche pas comme cela. Nous allons forcément avoir des recettes en 2024. Avec un taux de réalisation à 100%, nous pouvons avoir un fonds de roulement final en 2024 entre 12 et 15 millions d'euros. Ce n'est pas encore la bérézina. En revanche, je n'ai pas l'impression que les services sont à l'os, Monsieur TONNEL. J'en ai encore discuté avec eux, cela se saurait. Nous pouvons envisager une intervention auprès d'eux, vous verrez que ce n'est absolument pas le cas.

Monsieur SEAILLES, vous dites que nous aurions dû augmenter les services de la population. Cela fait des années que nous les maintenons à un très haut niveau. À un moment donné, je pense que le mieux est l'ennemi du bien. Il faut les maintenir. Nous ne pouvons pas faire davantage que ce que nous faisons aujourd'hui. Pour les primes vélos, je vous rappelle que nous les avons arrêtées, car nous sommes la ville de la MEL ayant le plus donné à ce sujet. En 2024, nous envisageons tout de même d'effectuer des placements financiers.

➤ **Intervention de Monsieur Loïc CATHELAIN** : Je voudrais tout d'abord féliciter vos collègues. Il est très difficile de préparer un budget. Vous l'avez rappelé, mais je tiens à le redire. Nous avons des contraintes liées au contexte économique jamais vu. Des collectivités sont asphyxiées financièrement. Il n'y a pas que l'inflation. Il y a aussi des décisions prises au niveau de l'État, qui ne sont pas compensées. Les collectivités peuvent les prendre en compte. À côté de cela, vous avez des recettes qui diminuent. Auparavant, il y avait de la fiscalité directe, notamment avec la taxe d'habitation. Les communes ont encore la chance de bénéficier de la taxe foncière, mais ce n'est plus le cas de toutes les collectivités.

Nous sommes complètement tributaires du contexte économique, faisant diminuer les recettes. Il y a une baisse de 30% des transactions immobilières. C'est l'une de nos principales recettes. Il faut tout de même l'absorber.

Ce ROB montre que la ville a des fondations solides. Ce n'est pas un travail qui s'est fait en une année. C'est un travail de longue haleine. Il y a une gestion rigoureuse depuis de très longues années. Vous continuez à la mener. Nous avons un niveau d'investissements sans précédent. Beaucoup de collectivités, compte tenu de la teneur de notre budget, rêveraient d'avoir ce même niveau d'investissements. Je vous félicite, Monsieur l'Adjoint au Maire, de ne pas avoir emprunté les années précédentes. Imaginez qu'aujourd'hui nous ayons besoin d'un emprunt en fin d'année pour équilibrer la section d'investissement, nous ne serions pas très bien avec les taux d'intérêt. Heureusement que nous n'avons pas emprunté dans le passé.

J'espère que nous n'aurons pas besoin d'emprunt pour équilibrer la section d'investissements en fin d'année.

Je me félicite et vous félicite également. Pour la deuxième année consécutive, vous avez écouté mes demandes concernant l'action sociale. Vous prévoyez une hausse de 50 000 euros. J'espère que cela se concrétisera au budget, mais c'est ce que vous souhaitez faire.

Quelques-uns de mes collègues sont jaloux, car j'ai la chance d'avoir un budget en hausse. Des Marcquois en ont besoin. Nous avons un CCAS qui s'est étoffé ces dernières années. Il y a un service aux aînés très actif et qui monte en compétences.

Je remercie la ville, qui a toujours été aux côtés des Marcquois les plus fragiles. En début de mandat, la décision a été prise pour les plus de 60 ans qui ne payent pas d'impôt, de la gratuité des transports. Il y a eu le chèque énergie, l'aide alimentaire. À chaque fois que le CCAS a eu besoin de la ville, elle a répondu présente. Je remercie les uns et les autres.

➤ **Intervention de Monsieur Augustin HUGLO** : Merci Monsieur le Maire. Je voulais souligner le point que mon collègue Loïc CATHELAIN vient de soulever, concernant le contexte macroéconomique. C'est le point concernant la hausse des taux d'intérêt. Quelle chance nous avons que cette hausse ne nous concerne pas aujourd'hui. Vous avez su, Monsieur le Maire, réduire la dette de la ville pour qu'elle disparaisse totalement. En prenant référence le taux du bon du Trésor à dix ans (3,5%), si la dette était restée à son niveau de 2014 (5 millions d'euros), cela nous coûterait 175 000 euros à terme, en seuls intérêts.

Si la dette était restée à son niveau de 2001 (22 millions d'euros), ce serait 470 000 euros. À l'heure des incertitudes budgétaires, nous avons la chance que cette hausse ne nous impacte pas. Ces sommes, nous pouvons les mettre aujourd'hui et demain, au service des Marcquois.

➤ **Intervention de Monsieur le Maire** : Je vous remercie. Effectivement, je remercie mon adjoint et tous les autres, et les services. Ce budget ne s'est pas fait dans la douleur. Il ne faut pas tout le temps raconter n'importe quoi. Il s'est fait en toute simplicité, de manière naturelle, dans un dialogue toujours constructif. Je reviens de l'association des Maires de France et quand on me demande où en est la ville de Marcq-en-Barœul et quel est mon budget, que je leur dis que nous n'avons aucune dette, ils disent que c'est unique. C'est parce que c'est unique en France. On peut raconter n'importe quel cinéma, mais il ne faut pas exagérer. Notre situation est unique en France. Quand je suis devenu Maire, il y avait 21 millions d'euros de dettes. Il y a zéro dette. Quelle est la ville ayant zéro dette, ayant 26 millions d'euros de trésorerie ?

Vous parliez tout à l'heure du cinéma, en disant que les Marcquois l'ont payé cash, Monsieur TONNEL. La ville de Marcq-en-Barœul, un peu mieux que les autres villes, fait tout ce qu'il faut pour bénéficier de subventions. Pour prendre l'exemple du cinéma, nous ne nous sommes pas endettés, mais surtout, nous sommes allés chercher des subventions que tous les gens du Nord ou du Département ont payées. Nous avons bénéficié de 1 million du département du Nord. C'est de l'argent que tous les gens du Département nous ont fait obtenir. Nous avons eu 2 millions de la MEL. Nous avons eu 800 000 euros du CNC. Dans ce dossier, nous avons commencé à 2,8 millions d'euros.

Sans méchanceté, Monsieur SEAILLES, vous avez dressé un certain catalogue. Il faudrait cadrer. On en fait beaucoup à la ville, que ce soit dans le sport, dans la culture, que ce soit pour nos aînés, pour la famille.

Il y a quelques semaines, nous avons accueilli les nouveaux Marcquois. Il y avait 300 personnes dans la salle, qui nous ont dit que la ville était formidable, qu'il y avait tout. Je ne dis pas qu'il y a tout, on peut toujours améliorer les choses, mais ils étaient arrivés en ne connaissant pas bien la ville et ils ont l'air assez heureux. Ce n'est pas une polémique, mais nos fêtes sont ouvertes à tout le monde. Tout le monde peut venir. Il ne faut plus utiliser ce mot. N'importe quelle fête, quel club, quelle action municipale sont ouverts à tout le monde. Je ne suis pas d'accord. Il faut faire attention à ce que l'on dit. Je fais très attention justement à ce que chacun soit traité de la même manière avec un infini respect pour chacun. C'est la richesse de notre ville. C'est notre honneur. Nous ferons toujours de cette manière. Il y a des mots que je ne veux pas entendre. Nous vivons tous ensemble. L'enjeu de notre société est de vivre ensemble. Nous en sommes tous responsables. Faisons attention aux mots portés.

Avez-vous vu que le budget de la ville en fonctionnement n'augmente que de 1,9% ? Nous verrons. Quelles sont les villes ayant une situation financière comme la nôtre et qui réussissent à ne faire augmenter leur budget de fonctionnement que de 1,9% ? Je ne suis pas un grand spécialiste de la finance, j'étais juriste, mais je crois que l'inflation est plutôt annoncée aux alentours de 5,8%. Nous ne sommes pas allés à l'os, comme disent certains. Nous avons été vertueux. Nous faisons attention à toutes nos dépenses depuis des années. Nous avons fait des économies sur l'énergie. Nous mettons des LED partout. Sur l'énergie, ce sont 400 000 euros d'économie l'année dernière. Ce sont tous ces petits plus que la ville a engagé depuis très longtemps, pour une ville où il fait bon vivre.

Monsieur SEAILLES, vous savez que nous travaillons ensemble et j'ai beaucoup de respect pour vous et pour votre groupe. Vous êtes constructifs dans la discussion, amis vous y êtes allé un peu fort. Chacun est dans son rôle, je ne critique pas. En réalité, c'est une ville bien gérée, dans laquelle la majorité des gens sont heureux de pouvoir y habiter, de profiter d'une politique sportive à nulle autre pareille. Le sport est une école de valeurs. C'est un mandat extraordinairement sportif. Dans tous les domaines, il y a une politique particulière. Nous en reparlerons dans le budget que nous présenterons fin décembre. Nous sommes une des rares villes à présenter dès à présent notre DOB et notre ROB. Nous n'avons pas toutes les données, mais j'ai la possibilité de me renseigner sur ce qui va se passer. Il y a tout de même des éléments assez précis. Nous sommes l'une des rares villes à être prêtes.

Je remercie tous les Élus qui ont participé de manière rigoureuse à l'élaboration de ce ROB. Il suffit d'en prendre acte. Il n'y a pas de vote.

➤ **Intervention de Monsieur Pascal LHERBIER** : Ce sont des délibérations concernant les provisions que nous devons effectuer sur l'irrecouvrabilité de certaines de nos recettes.

Le CFU nous oblige à provisionner, à la fois pour notre budget HAD et ville, les dus, qui ne pourraient ne pas être recouvrables. Cette année, nous sommes à un montant de 95 000 euros, alors que le montant s'élevait à 200 000 euros l'année dernière. Pour l'année 2023, le montant de non-valeur s'élève à 8396,18 euros. C'est en deçà des 95 000 euros provisionnés. Une autre délibération concernant une décision modificative. C'est la deuxième de cette année. Elle concerne essentiellement les ressources humaines. En début d'année, lorsque nous avons prévu notre budget et fait notre décision modificative, nous n'avions pas connaissance de la revalorisation du point d'indice de 1,5% au premier juillet, de la revalorisation salariale des échelons des catégories C et B, de l'attribution de points d'indice majoré différencié, de hausses de participation des employeurs au titre de transport et du versement d'une prime de précarité.

Tout cela nous amène à une décision modificative de 1 million d'euros. Ce million est couvert indépendamment de notre fonds de roulement, qui peut abonder cette somme. Il est compensé par de nouvelles recettes, notamment par le placement : un placement de 10 millions d'euros nous rapporte 150 000 euros. C'est déjà 15% de cette décision modificative qui est couverte. Également, par des contributions directes qui recouvrent 205 000 euros. Je vous en laisse prendre connaissance dans les différents mouvements effectués.

➤ **Intervention de Madame Odile VIDAL-SAGNIER** : Pourrions-nous voter la décision modificative à part, s'il vous plait ?

➤ **Intervention de Monsieur le Maire** : Pas de problème. Cette décision modificative est essentiellement liée aux augmentations salariales.

PRODUITS IRRECOUVRABLE N°2 - EXERCICE 2023 - BUDGET VILLE

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2023_11_129DEL est adoptée à l'unanimité

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2023 BUDGET VILLE

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 36 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir, Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)
Abstention = 3 (Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2023_11_130DEL est adoptée à la majorité absolue

PROVISION POUR RISQUE DE DÉPRÉCIATION DES ACTIFS CIRCULANTS - BUDGET VILLE

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2023_11_131DEL est adoptée à l'unanimité

PROVISION POUR RISQUE DE DÉPRÉCIATION DES ACTIFS CIRCULANTS - HIPPODROME ACTIVITÉS DIVERSES

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2023_11_132DEL est adoptée à l'unanimité

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024 - BUDGET PRINCIPAL & BUDGET ANNEXE HIPPODROME ET ACTIVITÉS DIVERSES

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024

➤ **Intervention de Monsieur Alain CHASTAN** : Je suis très content également que cette délibération ait été votée. Comme l'a rappelé mon collègue, Monsieur LHERBIER, ce ne sont que des obligations réglementaires, qui viennent justifier cette DM.

Je vous présente, chers collègues, trois délibérations :

2023_11_134DEL : TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION

C'est une délibération assez récurrente. Vous l'avez l'habitude d'y être soumis. Ce sont les modifications de postes suite aux avancements faits lors de la dernière CAP (suppression, création). C'est un exercice auquel, maintenant, vous êtes habitués.

2023_11_136DEL : RECENSEMENT DE LA POPULATION - RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION D'AGENTS RECENSEURS

Comme chaque année, un recensement de la population repose sur une collecte réalisée. Les adresses sont enquêtées par sondage, à raison de 8% des adresses de la commune. Pour ce faire, il faut engager et créer pour 7 postes d'agents recenseurs. C'est ce que propose cette délibération, avec une rémunération permettant d'exercer cette mission. Lors de la dernière Commission, on m'avait demandé comment se faisait le choix des quartiers recensés, c'est donc un tirage au sort. Il y a une observation faite afin que la même adresse ne soit pas tirée au sort à nouveau dans les cinq années consécutives suivantes.

2023_11_135DEL : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION "PREVENTION CULTURE FORMATION" - AUTORISATION DE SIGNATURE

La dernière délibération concerne l'association « Prévention, culture, formation », avec laquelle, suite à un certain nombre de rencontres effectuées avec les dirigeants de celle-ci, pour mettre en œuvre une Convention d'objectifs et de moyens. On maintient la convention telle qu'elle est accordée, il y aura désormais une partie fixe et une partie variable, selon un certain nombre de critères, qui ont été validés par les deux parties en présence.

➤ **Intervention de Monsieur le Maire** : Merci beaucoup. Il y a une prise de parole sur une délibération relative au FCP.

➤ **Intervention de Monsieur Laurent SEAILLES** : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, je vous remercie de me permettre d'exprimer la position du groupe « Marcq ensemble », favorable à cette convention, mais qui regrette néanmoins que le soutien de la ville à cette association ne soit pas renforcé dans le contexte actuel. Les événements de la fin juin, début juillet, montrent le besoin important de développement de la prévention spécialisée, qui a été sacrifiée depuis plusieurs années par de nombreux Départements, dont le nôtre. Les associations de prévention spécialisée n'ont pas pu mener à bien leur travail en amont. On sait mieux maintenant que c'est ce travail qui permet de désamorcer les tensions pouvant exister dans certains quartiers. C'est un regret, mais nous approuvons cette délibération.

➤ **Intervention de Monsieur Alain CHASTAN** : Je voulais simplement souligner à Monsieur SEAILLES que les villes voisines bénéficiant également des services de la prévention spécialisée, qui n'est pas une compétence ville, nous n'avons pas à rougir du montant de la subvention alloué. C'est tout de même 25 000 euros, sans compter les subventions indirectes, par la mise à disposition des locaux sur la ville. Les subventions indirectes s'élèvent au montant de 56 950 euros. En la présente, un effort conséquent de la ville est fait pour subventionner une prévention, qui n'est pas une compétence ville, mais à laquelle nous sommes très attachés, au regard de ce que vous avez évoqué.

➤ **Intervention de Monsieur Loïc CATHELAIN** : C'est important de rappeler les compétences de chacun. Les clubs de prévention sont de la compétence du Département. Notamment, le Département du Nord s'honore de subventionner largement ces clubs, plus que dans d'autres Départements. Je pense à celui du Pas-de-Calais en particulier.

Ce que donne la ville au FCP est un effort supplémentaire, ce n'est pas de notre compétence directe. Il y a déjà cette subvention de 25 000 euros.

Je vais me permettre d'énumérer tout ce qui est mis à leur disposition. Les gens ont le droit également de savoir.

Au 1^{er} janvier 2023, les moyens mis à disposition de l'association par la ville sont : un local de 75 mètres carrés au 5, rue Berlioz (un avantage de 9 750 euros par an), un local au 80, rue Jeanne Jacquet de 75 mètres carrés (un avantage de 9 750 euros par an), un immeuble au 98, rue Pasteur pour de l'hébergement d'urgences pour de jeunes Marcquois sans ressources entre 18 et 25 ans. L'occupation est accordée à titre gratuit (un avantage de 10 800 euros par an). Le LCR au 1, rue du Luxembourg de 75 mètres carrés et le local au 2 bis, rue Hector Berlioz de 130 mètres carrés (un avantage de 16 900 euros).

Au total, ce sont 56 950 euros d'avantages en nature. C'est un gros effort de la ville pour le club de prévention qui travaille dans le quartier prioritaire de la ville.

➤ **Intervention de Monsieur le Maire** : Dans une compétence qui n'est pas la nôtre et de manière historique, nous avons toujours été de leur côté. Il est assez normal d'essayer de savoir l'utilité de l'argent donné. C'est une Convention d'objectifs et de moyens. C'est tout à fait logique. Nous sommes un super sponsor. Nous travaillons avec eux depuis très longtemps. Merci à vous.

Il y a les délibérations relatives au personnel et nous voterons celle relative au FCP à part.

Les délibérations relatives à la gestion du personnel de la ville représentent 29 700 000 euros sur le futur budget. C'est considérable. Nous ne sommes pas en train de voter cette somme, mais ça représente une masse salariale considérable.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

**Les délibérations 2023_11_134DEL ; 2023_11_135DEL ; 2023_11_136DEL
sont adoptées à l'unanimité**

2023_11_137DEL : RAPPORT EGALITE FEMMES-HOMMES 2022

➤ **Intervention de Madame Marie-Pierre JANSSENS** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, ce soir, j'ai deux délibérations.

Par ma première délibération, nous devons prendre acte de la présentation du rapport Égalité Femmes-Hommes pour l'année 2022. Je tiens tout d'abord à remercier l'ensemble des services pour les éléments fournis pour l'élaboration de ce rapport. Selon un principe constitutionnel et à la suite du protocole signé en 2013 et réactualisé en 2018, il s'agit pour la ville de mener une politique de promotion de l'égalité Femmes-Hommes, aussi bien dans son rôle d'employeur, que dans les actions et projets déployés.

À la lecture du rapport, vous avez pu constater que les évolutions sont marginales. Les grandes lignes seront les suivantes : un taux de féminisation autour de 60%, identique à la moyenne nationale, la place des femmes est assurée dans tous les services de la ville et 60% des cadres de l'équipe de la Direction sont des femmes. Nous constatons que les process RH permettent une réalité aux principes d'égalité, tant dans les recrutements que dans les mobilités internes, les avancements de grade ou l'accès à la formation.

En deuxième partie, le rapport s'attache à montrer que tous les projets et toutes les actions menées par la ville dans les politiques publiques sont traités avec une volonté de promouvoir l'égalité Femmes-Hommes.

Vous aurez compris que le rôle de la ville est, certes, de promouvoir cette égalité, de lutter contre les discriminations et stéréotypes, mais aussi de mettre en place des outils permettant de lever les freins à l'exercice réel de cette égalité. Ainsi, dans le domaine de la petite enfance, la ville accompagne les mamans actives comme les mamans solos.

Cela commence dès la crèche, par des activités proposées, mais aussi en impliquant à parts égales les deux parents. À Marcq-en-Barœul, le taux d'activité féminine est plus élevé que sur le territoire, 75% contre 67% au national. Le recours au temps partiel est en diminution et le nombre de familles monoparentales est en augmentation. De ce fait, la ville s'efforce de mettre en place une politique permettant aux familles, et notamment aux femmes, de concilier vie professionnelle et vie personnelle, par une offre importante de garde pour les enfants, y compris pour les enfants porteurs de handicaps. La crèche à vocation d'insertion professionnelle fortement soutenue par la ville permet notamment aux femmes de trouver une solution de garde pour la reprise d'une activité ou d'une formation. La garde des enfants étant un frein à la reprise et à l'accès à l'emploi.

De manière générale, il existe sur la ville de nombreux dispositifs pour soutenir ces femmes seules dans l'exercice de leur parentalité, avec des lieux d'échanges entre parents, d'écoute, des ateliers parents-enfants pour lutter contre l'isolement et favoriser l'information. Vis-à-vis de notre jeunesse, la ville a le souci de promouvoir une pédagogie luttant contre les stéréotypes et fait la place égale entre les filles et les garçons.

Ainsi, nous pouvons noter que pour l'année 2022, a été initié le chantier de requalification des cours de récréation par ma collègue Émilie BOULET, qui vise à créer des espaces pour faire cohabiter l'ensemble des activités, qu'elles soient dites pour les filles ou pour les garçons.

De même dans les instances de démocratie participative à destination des jeunes, comme pour les instances à destination des adultes, la parité est de règle. Conformément à la différence d'espérance de vie entre les femmes et les hommes, plus on avance en âge, plus les femmes sont majoritaires. Ainsi, à Marcq-en-Barœul, 16,9% sont des hommes et 22,7% des femmes ont plus de 65 ans. Dans sa politique sénior, la ville a le souci d'offrir des activités et une vie sociale à ce public, ce qui permet de lutter contre l'isolement.

Concernant le sport, au-delà de la promotion de la pratique par tous et pour tous, la ville soutient à parts égales le sport féminin et masculin : à performances identiques, soutiens identiques.

➤ **Intervention de Monsieur le Maire** : Un grand merci Madame JANSSENS pour le travail extrêmement important et précis que vous faites sur ce sujet. Je vous remercie infiniment. Je sais toute la passion qui t'anime sur ce thème.

2023_11_138DEL : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A FACE MEL POUR LES ACTIONS "LES FILLES ONT LE SENS DE L'ORIENTATION" ET "LES GARÇONS DECONSTRUISENT L'ORIENTATION" / ANNEE 2023 - 2024

➤ **Intervention de Madame Marie-Pierre JANSSENS** : La ville souhaite poursuivre son partenariat avec cette association afin d'agir pour lutter contre les stéréotypes d'orientation scolaire. Il s'agit des actions menées dans le collège des Rouges barres. Cette année, le dispositif proposé précédemment uniquement aux jeunes filles sera également proposé aux garçons. De fonctionnement identique, les deux ateliers seront communs avec des discussions et des échanges entre les deux groupes, qui permettront de mener une réflexion sur la place de chacun, afin de déconstruire les stéréotypes propres à chaque sexe. C'est cette subvention qui est proposée de voter pour 2023-2024. Je profite de ce moment pour vous informer que ce sont les deux dernières délibérations que je présenterai dans le cadre de la délégation. Je remercie Monsieur le Maire de m'avoir confié cette délégation et de m'avoir fait confiance. Elle n'existait pas, c'était une création. Je suis partie d'une page blanche. Nous avons essayé de la faire vivre du mieux possible, de développer des documents, des informations à travers de documents écrits avec des marque-pages, avec un guide qui n'existait pas pour la prévention. Nous avons organisé des formations pour les agents qui reçoivent du public afin d'informer et sensibiliser. Nous avons marqué tous les événements de l'année. J'ai essayé de faire vivre cette délégation du mieux possible, pour qu'elle existe et qu'elle vive, au travers d'actions.

Merci, Monsieur le Maire, de votre confiance.

➤ **Intervention de Monsieur le Maire** : Vous avez d'autres très belles missions, maintenant. Je vous remercie pour le regard que vous portez sur ces sujets aussi essentiels. Je sais que même si la marche est haute, notre amie Véronique SAVIGNAC fera un très beau travail et qu'elle n'hésitera pas à vous consulter pour que le flambeau soit passé avec gentillesse et naturel. J'ai confiance en vous tous. Tous les Élus autour de la table ont vocation à participer à tous les débats. Madame SAVIGNAC, à vous de poursuivre.

➤ **Intervention de Madame Véronique SAVIGNAC** : Je vous remercie, Monsieur le Maire, pour ces deux délégations, notamment pour celle concernant l'égalité Femmes-Hommes. C'est un sujet extrêmement important. Merci beaucoup, Madame JANSSENS, pour ce que vous avez fait. Je compte bien vous embêter dans les mois à venir. Ne restez pas trop loin. Merci.

➤ **Intervention de Madame Odile VIDAL-SAGNIER** : Monsieur le Maire, Mesdames les adjointes, Messieurs les adjoints, chers collègues, cet état des lieux est très riche et complet. Il correspond au schéma diagnostique demandé par le décret de 2015. J'ai déjà pu m'exprimer sur ce sujet les années précédentes. Je donne le chiffre total des agents municipaux : 556 agents titulaires et 31 agents contractuels, soit 587 agents répartis comme suit : 350 femmes et 233 hommes. Les proportions restent sensiblement les mêmes qu'en 2021. Je ne vais pas répondre tous les chiffres déjà énoncés par Madame JANSSENS. Je voudrais simplement dire qu'il est toujours possible d'aller plus loin dans les animations. Dans la ville, on voit les informations, sensibilisation aux droits des femmes proposées régulièrement, notamment au mois de mars et au mois de novembre. Ce sont les dates dans les calendriers. Nous proposons que d'autres initiatives puissent être mises en place à d'autres moments de l'année.

Bravo pour l'initiative « Les filles ont le sens de l'orientation et les garçons déconstruisent l'orientation ». C'est important de faire participer les garçons dans ce processus. Une petite remarque concerne les retours positifs de ces dernières années sur cette animation qui pourraient peut-être inciter à organiser des animations similaires au collège du Lazaro. Merci de votre attention.

➤ **Intervention de Madame Marie-Pierre JANSSENS** : concernant le collège du Lazaro, au départ, ils n'avaient pas souhaité le faire. Vu le retour de la première session, ils nous ont demandé pour le mettre en place l'année suivante. Il y a donc déjà eu une session effectuée dans ce collège. La Directrice avait souhaité suspendre cette action. Compte tenu de la rentrée, nous ne sommes pas allés les approcher pour cette nouvelle saison, mais je pense que cela peut faire partie de projets d'animation pour l'année prochaine.

➤ **Intervention de Monsieur le Maire** : D'autant que nous avons un contact formidable avec le nouveau principal, tant celui de rouges barres que du Lazaro. Ce sont des gens très partenaires avec la ville. C'est identique pour toutes nos écoles. Cela se passe très bien.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

Les délibérations 2023_11_137DEL et 2023_11_138DEL sont adoptées à l'unanimité

2023_11_139DEL : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE A LA REALISATION D'UN PROGRAMME DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PAR LE BAILLEUR SOCIAL LOGIS METROPOLE – SITE TRANSPOLE

➤ **Intervention de Monsieur Jean-Louis MUNCH** : Cette délibération s'inscrit dans la continuité de celle que nous avons pu voter lors de différents Conseils municipaux précédents et qui nous permet de justifier de la destination de la contribution financière demandée par le Préfet au titre des logements sociaux.

Dans un contexte de grande tension dans le secteur de l'immobilier, notre ville souhaite d'autant plus accompagner les bailleurs sociaux afin de respecter ses engagements pris dans le contrat de mixité sociale adopté par le Conseil municipal lors de la séance du 4 juillet dernier. Le site de Transpole accueillera un programme immobilier comprenant notamment 19 logements sociaux réalisés par Logie Métropole. Cette programmation sera composée de 6 logements PLAI et 13 logements +. Afin de conforter l'équilibre financier de l'opération, il est proposé d'octroyer une subvention foncière de 190 000 euros, soit de 10 000 euros par logement du bailleur. C'est ce que nous avons fait pour toutes les opérations pour lesquelles nous avons donné une contribution dans les précédentes délibérations.

C'est cette délibération que je vous propose d'adopter.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2023_11_139DEL est adoptée à l'unanimité

--- oOo ---

Monsieur le Maire : Merci beaucoup de terminer ce Conseil par une belle et nouvelle unanimité. La plupart des délibérations ont été votées à l'unanimité. Cela nous fait plaisir. Je vous remercie le public, la presse, qui nous fait l'honneur d'être présente. Merci à tous les services derrière nous.